



Association Massy-Graviers

Association loi de 1901 - n° W9130026312484

Siège social : 2 allée des Peupliers - 91300 Massy

association.massy-graviers@laposte.net

<http://notrequartierlesgraviers.hautetfort.com/>

Vide-greniers des Graviers du 27 juin 2020

Cette année, le vide-greniers change d'emplacement : il se tiendra sur le mail Henry de Vilmorin.

Le règlement évolue en conséquence.

Conditions d'inscription

- **Formulaire** : remplir obligatoirement la fiche de renseignements et l'attestation sur l'honneur (*au verso*). La fiche est à envoyer par courrier (A.M-G 2 allée des Peupliers - 91300 Massy) ou par courriel (association.massy-graviers@laposte.net).

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

- **L'adhésion** à l'A.M-G est obligatoire (5 €). Si vous n'avez pas réglé votre adhésion 2020, complétez la formule d'adhésion comprise dans le bulletin d'inscription.

- Les emplacements sont de 2ml mini et 6ml max.

- **Tarif** : 1^{er} ml gratuit. 4 € chaque ml suivant.

- **Avant le 21 juin, règlement** uniquement par chèque ou virement (à l'ordre de l'A.M-G) joint au bulletin d'inscription. En retour, communication du n° d'inscription **par courriel** seulement.

Sinon, règlement à l'entrée du périmètre, entre 7h30 et 8h30 : placement dans la mesure des places disponibles.

- La place devra être laissée sans objets invendus ni sacs d'ordures : un **chèque de caution de 10 €** est à déposer à l'inscription ou à l'entrée dans le périmètre.

Règlement intérieur du vide-greniers des Graviers du 27 juin 2020

Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit être complète et accompagnée du règlement.

Les exposants, du fait de la signature de leur demande d'inscription, accordent aux organisateurs le droit de modifier, en cas d'événements imprévus, les horaires de la manifestation sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité ou remboursement. En cas d'annulation totale, l'adhésion à l'association demeurera acquise.

Les exposants doivent prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols ou détériorations matérielles et être assurés à cet effet. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre et sans aucun débris ou invendus. Tout manquement à cette règle entraînera l'encaissement du chèque laissé en caution.

L'installation des stands sur le mail Henry de Vilmorin aura lieu de 7h30 à 8h45.

L'entrée sur le site se fera par l'avenue Jean Monnet et l'allée des Grainetiers. L'exposant se présentera au stand d'accueil de l'A.M-G, versera éventuel-

lement la caution de 10 € et sera orienté vers son emplacement.

Les véhicules doivent avoir quitté le périmètre du vide-greniers à 9h. La sortie se fait exclusivement par le bas du mail et la rue du Conseil de l'Europe. *Voir le plan annexé.*

Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du périmètre délimité entre 9h et 17h30. Il n'y aura aucune dérogation pour les retardataires.

Tout emplacement non occupé à 9h15 pourra être attribué à une tierce personne sans dédommagement de l'exposant ayant réservé.

Le démontage des stands est interdit avant la clôture de la brocante.

Le départ se fera uniquement par la rue du Conseil de l'Europe.

En annexe à la brocante et au marché solidaire voisin, un **food court** sera à disposition des exposants. Il est prévu aussi des **jeux pour les enfants** ainsi que le traditionnel **concours photo des Graviers** pour lequel tous les exposants et tous les visiteurs sont appelés à voter.



Association Massy-Graviers

Association loi de 1901 - n° W9130026312484

Siège social : 2 allée des Peupliers - 91300 Massy

association.massy-graviers@laposte.net

<http://notrequartierlesgraviers.hautetfort.com/>

Inscription au vide-greniers des Graviers du 27 juin 2020

Je soussigné.e

NOM Prénom :

Né.e le à

Habitant (n° et rue) :

Ville et code postal :

N° téléphone : Courriel :

Titulaire de la pièce d'identité (nature et n°)

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur

- ne pas être commerçant.e ;
- ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 du Code du commerce) ;
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R 321-9 du Code pénal).

Etre déjà adhérent.e à l'A.M.-G // Adhère à l'Association Massy-Graviers pour l'année 2020

et verse une cotisation de 5 € (*rayez la mention inutile*)

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et en approuver les termes.

Réserve un emplacement de mètres linéaires (de 2 ml à 6 ml)

Je joins le règlement de € par chèque // par virement (*rayez la mention inutile*)

Je règle la caution de 10 € par chèque ce jour // à mon arrivée sur le vide-greniers (*rayez la mention inutile*)

Fait à le

Signature

